

Agence de la Roche sur Yon

5 rue du passage - 85000 La Roche sur Yon

Tél : 02.51.41.37.69 / 06.73.26.64.45

www.avs85.fr

mail : lry@avs85.fr



+ d'infos sur l'Avance immédiate de crédit d'impôt pour les services à la personne sur avanceimmEDIATE.urssaf.fr

Crédit d'impôt immédiat

Chers clients,

Notre agence A votre service, en partenariat avec **l'Urssaf**, met en place le service Avance immédiate qui vous **permet de déduire instantanément** votre crédit d'impôt du montant facturé pour les prestations réalisées à votre domicile. Il s'agit d'un service optionnel, gratuit et dématérialisé.

➤ Qu'est-ce que l'Avance immédiate ?

L'Avance immédiate est un service optionnel et gratuit qui permet la **déduction immédiate de votre crédit d'impôt de 50% lors du paiement de votre facture**. Concrètement, pour une dépense de **200 € de services à la personne**, l'Urssaf ne prélèvera plus que les **100 € de reste à charge**.

➤ Comment ça marche ?

C'est très simple puisque c'est nous nous occupons de tout ! Avec votre autorisation (fiche au recto à compléter et nous renvoyer), c'est nous qui créons votre compte. Ensuite, vous recevrez une notification de l'Urssaf vous invitant à activer votre compte sur un site dédié : **www.particulier.urssaf.fr**. *Vous avez 7 jours pour vous y inscrire.*

Une fois votre compte activé (merci de nous contacter pour validation), vous pourrez consulter les demandes de paiement reçues et suivre votre consommation de crédit d'impôt. La demande de paiement vous indiquera :

- Le montant total dû pour les prestations réalisées à votre domicile ;



Aide à la personne



Entretien du domicile



Animatrice en
gériatrie



Livraison de repas



Accompagnement véhiculé



Jardinage



Bricolage



Téléassistance

- Le montant du crédit d'impôt auquel vous avez droit ;
- Le montant de votre reste à charge après déduction du crédit d'impôt (montant total – crédit d'impôt).

Vous aurez alors **un délai de 48h pour valider ou refuser**. En un coup d'œil et à tout moment, vous pourrez visualiser depuis votre compte en ligne, le crédit d'impôt consommé ainsi que le montant encore disponible pour l'année en cours.

Concrètement, avec ce service, c'est l'Urssaf qui prélèvera le montant du reste à charge sur votre compte bancaire. Ensuite, **l'Urssaf nous versera la totalité** de la prestation.

➤ **Pour vous inscrire : Complétez et renvoyez la fiche ci-dessous**

A remplir par le client :

Nom (+ nom de naissance), prénom :

Date et lieu de naissance :

Adresse fiscale :

Code postal – Ville : :

Certifie bénéficiaire de services à la personne, auprès de l'agence **A votre service**. Par la présente et pour bénéficier de l'avance immédiate du crédit d'impôt, j'autorise mon agence **A votre service** à créer mon compte sur le site de l'Urssaf : www.particulier.urssaf.fr.

A cette fin, je précise les informations suivantes (merci de joindre un RIB) :

Adresse mail :

Numéro de téléphone portable :

Données bancaires :

- BIC :
- IBAN :
- Titulaire du compte :

Je certifie également remplir les conditions d'éligibilité suivantes :

- ✓ Un numéro fiscal est associé à mon état civil ;
- ✓ J'ai déjà effectué au moins une déclaration de revenus.

Fait pour valoir ce que de droit,

Le.....

Signature du Responsable d'agence

Signature du client

